



DU 18 SEPTEMBRE AU 22 DÉCEMBRE 2017



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
NORD-PAS DE CALAIS

La Chambre d'Agriculture de région est au service du monde agricole et rural. Elle assure deux missions principales :

#### Interlocuteur des pouvoirs publics

Elle est régulièrement interrogée par l'Etat ou les collectivités pour toute décision concernant l'agriculture et le monde rural.

#### Etre au service des agriculteurs

Elle intervient dans les domaines techniques, économiques et sociaux ; ex : mise en œuvre du développement agricole, élaboration et diffusion de références technico-économiques, coordination de projets agricoles en concertation avec d'autres partenaires et participation aux projets de développement local sur les territoires.

## CAHIER D'ACTEUR DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE NORD-PAS DE CALAIS

### Une préservation nécessaire de l'économie et de l'espace agricole

AGRICULTURE REGIONALE ET CONTEXTE DUNKERQUOIS

Majoritairement insérée dans une dynamique industrielle et un tissu urbain relativement dense, l'Agriculture occupe une place importante dans l'environnement régional. Le Nord-Pas de Calais Picardie est la **troisième économie agricole et agro-alimentaire régionale** et première région non viticole. L'activité agricole est la première occupante de l'espace (première région par l'importance de la SAU<sup>1</sup> sur le territoire, 67 % du territoire valorisé par l'agriculture). L'agriculture, c'est aussi une activité économique **pourvoyeuse d'emplois** : 100 000 emplois dans les secteurs agricole et agro-alimentaire pour la grande région Nord-Pas de Calais Picardie).

A l'échelle du Dunkerquois, le territoire agricole se caractérise notamment par :

- **une situation hydraulique spécifique** (nombreux cours d'eau, présence de polders, drainage généralisé des terres agricoles et présence de wateringues).
- **un contexte foncier particulier** (suite à la DUP<sup>2</sup> portuaire, le GPMD a concédé sous forme de conventions d'occupation annuelles les terres non utilisées par l'activité économique et restant à usage agricole, ce qui représente aujourd'hui environ 1700ha).

Ce propos vise à faire saisir l'**enjeu capital que représente la préservation des terres agricoles**. Dans ce cadre, la Chambre d'Agriculture souhaite soulever plusieurs axes de réflexion, comportant chacun des demandes de la profession. En outre, et de manière générale, la Chambre d'Agriculture souhaite que les agriculteurs soient **associés de manière effective** à la procédure, tant au stade de projet (choix des terres agricoles impactées, modalités de libération et d'attribution du foncier) que lors de la phase travaux (information des exploitants).

**1 SAU** : surface agricole utile - **2 DUP** : déclaration d'utilité publique



# UNE CONSOMMATION DE TERRES AGRICOLES A LIMITER

La Chambre d'Agriculture est consciente du caractère précaire de la mise à disposition des terres par le GPMD aux exploitants. Cependant, **ce foncier agricole n'en reste pas moins le support d'une importante activité économique agricole** qu'il convient, autant que possible, de préserver.

## MAINTENIR L'AGRICULTURE SUR LES TERRES NON IMPACTEES PAR LE PROJET

La Chambre d'Agriculture ne peut qu'encourager la réflexion menée par le GPMD et la SAFER concernant la mise en place d'une gestion des terres agricoles sur le long terme.

Dans cette optique, la profession souhaite que **la vocation agricole des terres non comprises dans le projet final soit conservée** (poursuite de l'activité agricole par le biais des autorisations précaires).

## MAINTENIR L'AGRICULTURE LORS DE LA PHASE TRAVAUX

La Chambre d'Agriculture souhaite que pendant la période de travaux (y compris avec la déviation de la RD601), **l'accès au parcellaire agricole** soit maintenu, conforté ou créé si nécessaire, et ce de manière durable.

De même, la profession demande que les nouvelles routes créées permettent la circulation des engins agricoles.

D'autre part, la profession demande à ce que l'impact des travaux liés au projet **Grid Link** (interconnexion électrique France-Angleterre passant sur les terres du GPMD) soient pris en compte de façon globale dans la réalisation du projet (information des agriculteurs, prise en compte des accès aux parcelles...).

## FAVORISER LA VERSION DU PROJET LA MOINS CONSOMMATRICE D'ESPACE AGRICOLE

Selon l'analyse faite par le maître d'ouvrage, la consommation de terres agricoles (exploitées par des baux précaires) met en relief une différence d'impact direct selon l'alternative retenue :

- Projet Atlantique : 980 ha
- Projet Baltique : 1 150 ha

En conséquence, la Chambre d'Agriculture se montre favorable au choix du projet qui **consommara le moins d'espace agricole** de manière directe (par le projet en lui-même) et indirecte (éventuelles annexes du chantier, mesures compensatoires...).

## EVITER LA DOUBLE PEINE DES MESURES ENVIRONNEMENTALES COMPENSATOIRES

Le projet d'extension du GPMD sera soumis à étude d'impact et donnera lieu à des compensations environnementales.

La Chambre d'Agriculture **s'oppose à une consommation d'espaces agricoles excessive hors DUP qui serait la conséquence de mesures de compensation.**

En effet, l'éventuelle destruction de bosquets ou zones humides pourrait se voir imposer des mesures de compensation à des fins de replantation ou recréation d'une zone humide associées à des coefficients multiplicateurs, et ce sur des terres agricoles. La profession refuse à ce titre la double peine subie par l'espace agricole.

Elle demande à ce qu'il soit d'abord recherché d'éviter ces impacts environnementaux, de les réduire pour ne pas avoir à les compenser. Si une compensation environnementale devait être mise en place, la profession demande à ce qu'elle soit **mise en œuvre dans l'enceinte de la DUP portuaire**. Ceci permettra d'éviter la consommation supplémentaire d'espaces agricoles et de répéter la situation vécue lors de la construction du terminal méthanier (compensation effectuée en partie sur une vingtaine d'hectares de terres agricoles renaturées à Gravelines).

## PREVOIR LES BESOINS EN TERMES D'INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

La réalisation du projet d'extension du GPMD entraînera nécessairement une **augmentation du flux de déplacements** sur les infrastructures routières à proximité. Le trafic autoroutier (A16,A25) et la desserte locale étant déjà à **saturation**, la profession souhaite que soient bien pris en compte tous les enjeux, besoins annexes et effets induits du projet. Le SCoT fixe d'ailleurs comme objectif l'étude par les services compétents de trois scénarios permettant de renforcer les infrastructures et de faciliter l'écoulement du trafic.

Cette prise en considération des besoins en amont doit permettre **d'éviter dans un futur proche la création ou l'extension d'infrastructures routières impliquant la consommation de nouvelles terres agricoles**. La profession encourage l'initiative du GPMD de création de groupes de travail impliquant l'ensemble des gestionnaires de voirie pour répondre à cette problématique.

## COMPENSATION AGRICOLE

Le projet d'extension du Grand Port Maritime de Dunkerque est soumis à étude d'impact de plein droit et prélève définitivement des surfaces agricoles exploitées. A ce titre, et au regard des **conséquences négatives importantes sur l'économie agricole** que ce projet sera susceptible d'entraîner, la Chambre d'Agriculture demande que **l'étude d'impact du projet contienne un volet agricole**, conformément aux principes de gestion économe de l'espace agricole.

Elle souhaite que soient étudiés les **effets du projet sur l'économie agricole et les mesures envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs** notables du projet ainsi que les **mesures de compensation collective** visant à consolider l'économie agricole du territoire.

# UNE GESTION HYDRAULIQUE A AMELIORER

Le système hydraulique et la gestion des écoulements est une préoccupation forte du territoire Flandre-Dunkerque. A ce titre, le PADD et le document d'orientations générales du SCOT Flandre-Dunkerque prévoit **"la création d'un nouvel exutoire des waterings pour améliorer l'évacuation des crues [...]** qui relierait le canal à grand gabarit aux canaux ou darses portuaires existants ou futurs communiquant directement avec la mer".

Dans ce cadre, la profession pense qu'il serait plus qu'opportun de mettre à profit l'opération d'extension du Grand Port de Dunkerque pour **créer ce nouvel exutoire.**

Le renforcement des dispositifs d'évacuation des eaux à la mer permettrait d'éviter l'excès d'eau préjudiciable non seulement aux terres agricoles mais aussi aux activités industrielles. L'ensemble des acteurs portuaires ont intérêt à ce que la situation hydraulique soit maîtrisée.

En tout état de cause, la profession demande à ce qu'une bonne gestion des waterings soit assurée, permettant ainsi le passage de l'eau et un drainage satisfaisant des terres.

## DES MODALITES DE REUTILISATION DES TERRES EXCAVEES A DEFINIR

Le creusement du nouveau bassin entrainera l'extraction de 30 à 50 millions de mètres cubes de sédiments marins. La Chambre d'Agriculture a été missionnée par le GPMD pour réaliser une étude de faisabilité concernant la remise en culture de ces remblais sur des parcelles agricoles.

A ce titre, **la profession souhaite que les éléments dégagés par cette étude soient pris en compte.** Elle demande notamment que les préconisations relatives au respect des modes opératoires les plus adaptés et au suivi des sols et de la remise en état soient suivies afin d'éviter de rendre les terres infertiles et d'entraver le bon fonctionnement des exploitations.

## CONCLUSION

L'annexe "agriculture" du dossier du maître d'ouvrage fait état de la réalisation d'une étude par la SAFER consistant en un état des lieux agricole sur les territoires du grand port. Cette étude permet d'appréhender l'occupation foncière et géographique du port par l'agriculture. Cependant, il serait également utile d'étudier l'utilisation agricole du foncier portuaire d'un **point de vue économique** (le foncier servant de support à des investissements de la part des agriculteurs).

Une telle étude permettrait d'appréhender au mieux et de manière complète les impacts du projet sur l'agriculture.

Pour conclure, la profession souhaite que tous les aspects de l'activité agricole soient pris en considération lors du choix du projet, mais aussi au moment de sa réalisation et pour l'avenir.